

Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP)

Présentation des mesures phares du schéma : points d'étapes
et évolutions

14 mars 2023

Accompagner le développement des usages numériques

La mobilité des usagers et des services



Un suivi partenarial du déploiement de la fibre

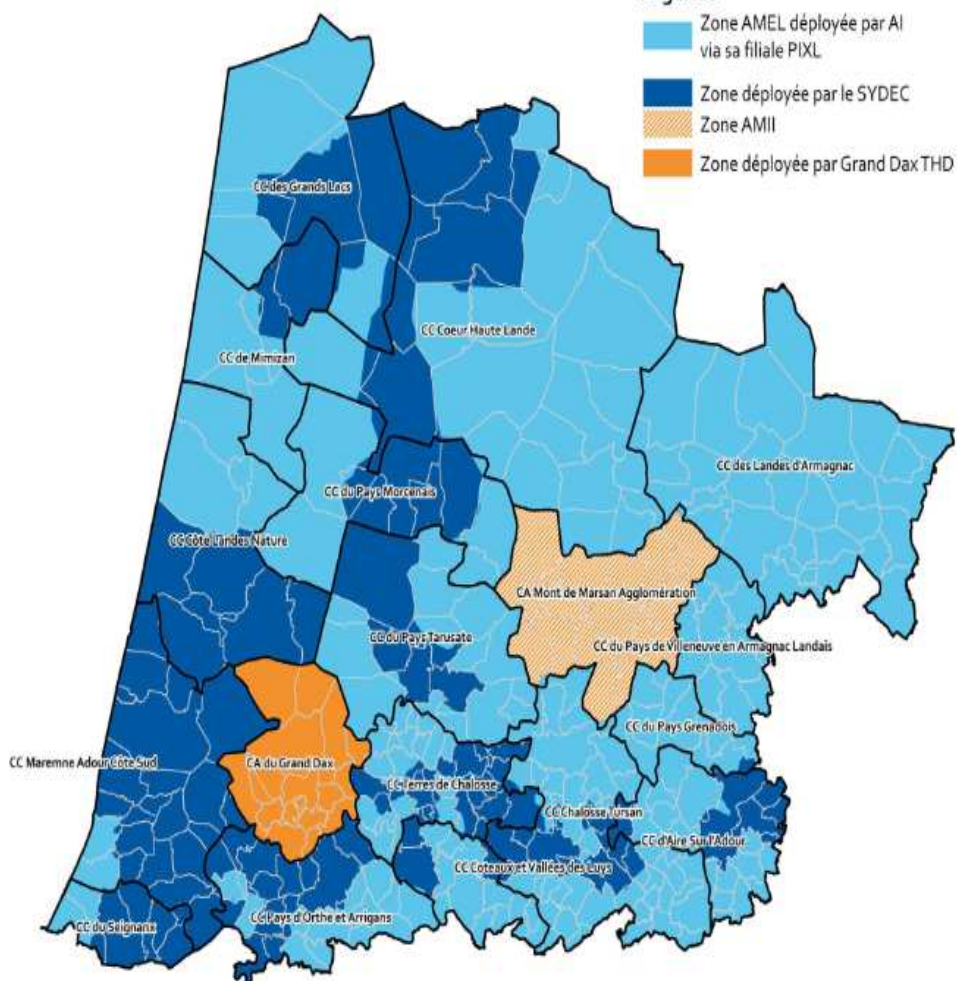
- Un déploiement différencié selon les zones géographiques (AMII, AMEL, RIP SYDEC, RIP Grand Dax) avec, sur le RIP porté par le SYDEC, des cofinancements Etat (41,87 M€) et Conseil Départemental (31,6 M€)
- La nécessité d'un suivi partagé
- La mise en place du comité départemental de suivi de déploiement de la fibre
- L'intégration prochaine du suivi des problématiques du réseau cuivre

Etat d'avancement de l'installation de la Fibre dans les Landes

La carte de déploiement du réseau fibre des Landes :

Légende

- Zone AMEL déployée par AI via sa filiale PIXL
- Zone déployée par le SYDEC
- Zone AMII
- Zone déployée par Grand Dax THD



- 4 opérateurs d'infrastructures sur le Département
- 306 000 prises à construire
- 147 500 locaux raccordables au FttH (fin septembre 2022)
- Déploiement finalisé entre fin 2023 et fin 2025
- Les 4 OCEN présents sur les réseaux

SYDEC

Réseau d'initiative public sur 122 communes (dont 10 dans le Gers)

Périmètre initial : 96 600 prises à construire
 Périmètre cible : 116 000 prises à construire
 Prises éligibles : 45 000
 Fin 2023 : déploiement des 116 000 prises
 Taux de pénétration : 45 %

Plus d'informations : <https://nathd.fr/>

Orange

L'Agglomération de Mont-de-Marsan (18 communes) a signé un Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement avec la société Orange

Périmètre initial : 27 000 prises à construire
 Périmètre cible : 35 000 prises à construire
 Prises éligibles : 31 700
 Fin 2025 : 3 300 prises à construire

Plus d'informations : <https://reseaux.orange.fr/>

Grand Dax THD

L'agglomération du Grand Dax (20 communes) a signé avec la société Orange une DSP concessive

Périmètre initial : 33 700 prises à construire
 Périmètre cible : 36 700 prises à construire
 Prises éligibles : 33 700
 Septembre 2024: déploiement des 3 000 prises restantes
 Taux de pénétration : 53 %

Plus d'informations : <https://granddaxtreshautdebit.fr/>

Pixl

Appels à Manifestation d'Engagements Locaux : Convention avec le SYDEC (235 communes)

Périmètre initial : 105 000 prises à construire
 Périmètre cible : 118 000 prises à construire
 Prises éligibles : 37 000
 Fin 2023 : déploiement des 105 000 prises
 Taux de pénétration : 30 %

Plus d'informations : <https://www.pixl-fibre.fr/>

Difficultés

- Impact Covid
- Livraison des poteaux Orange
- Densification (logements neufs)
- Sous-traitance et qualité des raccordements



La médiation numérique au sein des services publics

33 Conseillers numériques France Services dans les Landes

16 au sein d'**EPCI** et **7** au sein de la **Direction de la Solidarité Départementale**

14 interviennent dans un **espace France Services** (4 sont installés en FS)

5221

personnes
accompagnées
en 2021

9564

accompagnements

1118

ateliers

53 %

des usagers orientés
par une mairie ou
un France Services

6 EPCI proposent des parcours aux usagers en s'appuyant sur les dispositifs d'inclusion numérique (LandesMail, Aidants Connect, PIX, OrdiPin40...)

http://umap.openstreetmap.fr/fr/map/reseau-landais-dinclusion-numerique_476319#9/43.9859/-0.1016



La reconduction du dispositif des conseillers numériques

Le dispositif des conseillers numériques, piloté au niveau national par l'ANCT, est reconduit pour une nouvelle période de 36 mois.

Les structures publiques ou privées qui ont recruté un conseiller numérique peuvent demander à bénéficier du renouvellement du dispositif.

Pour rappel, le financement de l'État était de 50 000 € par poste de conseiller numérique pour une période de recrutement de 24 mois dans les structures publiques, et de 40 000 € pour la même durée dans les structures privées.

Dans le cadre de la reconduction, le soutien financier de l'État reste fort sur l'ensemble de la période des 36 mois.

L'État intervient à hauteur de 42 500 € par poste de conseillers numérique pour la totalité de la période dans les structures publiques et 44 000 € dans les structures privées.

La formation des conseillers numériques continue d'être prise en charge par l'État. Une nouvelle offre de formation est proposée, plus en adéquation avec les besoins spécifiques des conseillers numériques.



La médiation numérique au sein des services publics

Au-delà des Conseillers numérique France Services

94 lieux de médiation numérique recensés dans le Département

10+
Associations

50+
Collectivités
territoriales

20+
Opérateurs de
services
publics

12 espaces France services recensés comme lieu de médiation numérique

Un réseau départemental d'inclusion numérique

Des dynamiques partenariales à l'échelle de territoires communaux ou intercommunaux



Développement des compétences pour les professionnels de l'accompagnement des publics éloignés du numérique

L'étude CNAV / WeTakeCare de 2020 relève la nécessité de sensibiliser et former les relais à la question de l'éloignement numérique :

Aidants à domicile

Structures ESS

**CCAS
CIAS**

Agents collectivités

Structures associatives

Proposition de contenu de formation à dispenser (exemple des Pyrénées Atlantiques) :

- Comprendre la problématique de l'inclusion numérique
- Posture professionnelle
- Responsabilité juridique et outils d'assistance
- Culture numérique

Objectif :

Mobiliser les expériences et savoirs faire des participants en associant des apports théoriques du formateur pour sécuriser les aidants

L'offre de soins et l'attractivité pour les professionnels de santé





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**REFORME DES TRANSPORTS SANITAIRES URGENTS
dans le département des Landes
MARS 2023**

La réforme

1- Les objectifs stratégiques

- Une réorganisation du dispositif de garde ambulancière, en adaptant les moyens à l'activité en fonction des secteurs et des tranches horaires ;
- Une rémunération plus attractive pour assurer la mobilisation des transporteurs sanitaires ;
- Une diminution des carences ambulancières et des indisponibilités, avec moindre sortie du SDIS sur les transports



La réforme

2- Les objectifs opérationnels

- Un délai de 30 min entre la demande du SAMU et l'arrivée du transporteur
- Un nombre d'heures de garde dans un quota régional
- Des ressources liées à des seuils d'activité avec obligation de présence minimale
- La possibilité de mettre en place une garde H24 dans les secteurs à forte activité ou, a contrario, de mutualiser les moyens de garde sur les secteurs à faible activité, sur tout ou partie des tranches horaires (Éviter un report sur le SDIS)
- La possibilité d'organiser des transports vers des structures de médecine de ville à la demande du SAMU
- La généralisation des bonnes pratiques organisationnelles : coordonnateurs ambulanciers, géolocalisation, mobilisation de véhicules hors garde, véhicules dédiés hors quota
- La diminution des carences ambulancières



La réforme

3- Quelques données de contexte

Une organisation landaise avant 2023 en progrès mais améliorabile :

- 8 secteurs de garde
- Des carences ambulancières ayant des conséquences sur l'activité du SDIS
- Un quota de véhicules étriqué, frein à l'implication des transporteurs sanitaires
- Des gardes de nuit sans activité « peu rentables »
- Des besoins du SAMU en journée, sans solution hors SDIS
- Des besoins accrus en période estivale sur le littoral

- Et une obligation de mettre en place la réforme :
 - Au 1^{er} janvier 2023 après protocole départemental signé le 5 juillet 2022
 - Nouveau tableau de garde à 6 secteurs
 - Nouvelles tranches horaires de garde (diurnes et nocturnes)
 - Avec des moyens matériels et humains accrus (augmentation des quotas autorisés)



La réforme

4- Résultat

- **Dispositions Landes pour 2023 :**
 - 6 secteurs de garde Une enveloppe de 46610 heures à répartir
- **Consultations des partenaires et des instances :**
 - Sous-comité des transports sanitaires, SAMU, SDIS 40, CPAM, Préfecture, ARS, AARU 40 (association des ambulanciers), syndicats ambulanciers
 - Groupes de travail
- **Mise en place du nouveau fonctionnement au 1^{er} janvier 2023**



La réforme

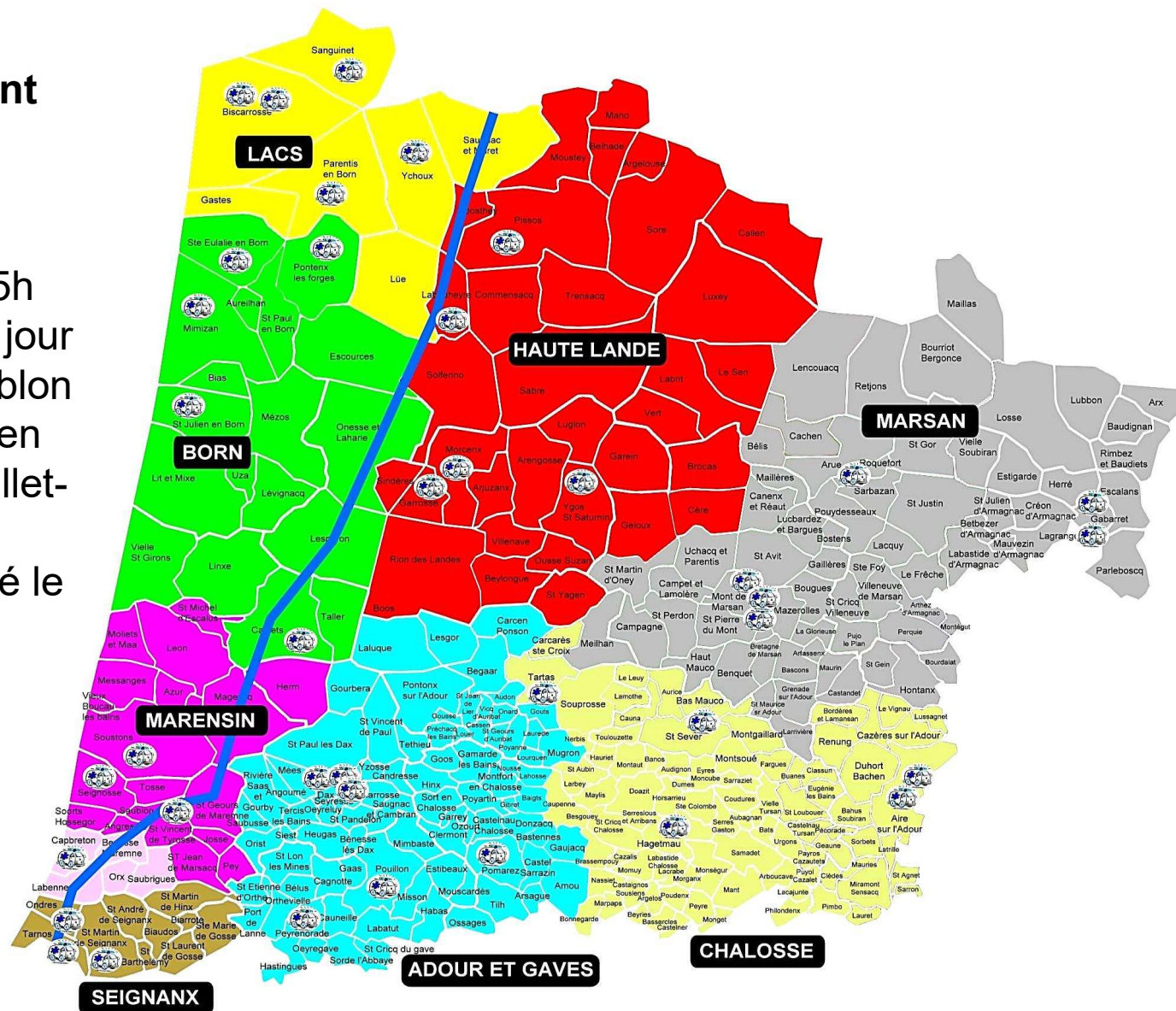
5- Concrètement

Modalités avant la réforme	Nouveau modèle au 01/01/2023
<p>Garde ambulancière 2022</p> <ul style="list-style-type: none">➤ 8 secteurs de garde de nuit➤ Couverture horaire :➤ de 19h à 5h en semaine et jour et nuit WE et JF➤ Doublement des gardes en période estivale sur les secteurs côtiers <p>Nombre de véhicules de transports sanitaires privés autorisés ;</p> <p>204 véhicules :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ 86 ambulances➤ 118 VSL	<p>Garde ambulancière 2023</p> <ul style="list-style-type: none">➤ 6 secteurs de garde pour une meilleure utilisation des moyens humains et matériels de jour et de nuit➤ Couverture horaire renforcée et en augmentation :➤ de 5h à 00h en semaine et WE et JF sur 4 secteurs➤ 2 secteurs couverts en H24, 3 secteurs côtiers couverts H24 durant 90 jours estivaux <p>Nombre de véhicules de transports sanitaires privés autorisés en augmentation ;</p> <p>254 véhicules :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ 117 ambulances (+31)➤ 137 VSL (+19)



Carte des secteurs avant la réforme :

- 8 secteurs de garde
- Couverture de 19h à 5h
- Pas de couverture de jour
- 2 ambulances en doublon sur Born et Marensin en période estivale (15 juillet-15 août)
- Secteur de Dax doublé le WE



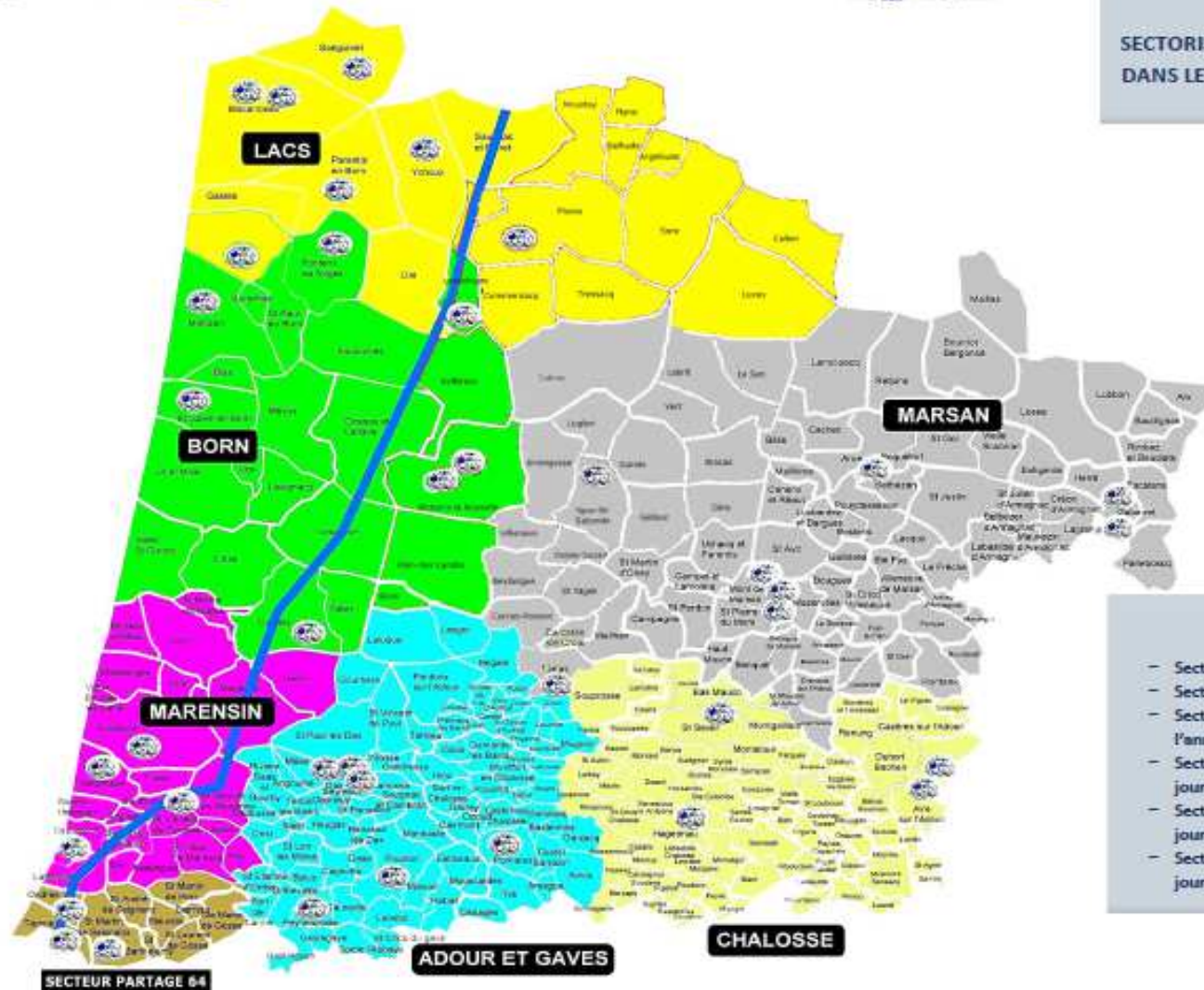
La réforme

Cartographie 2023



TRANSPORTS SANITAIRES

SECTORISATION DE LA GARDE AMBULANCIERE
DANS LE DEPARTEMENT DES LANDES EN 2023



6 SECTEURS DE GARDE

- Secteur Adour et Gaves : H 24
- Secteur Marsan : H 24
- Secteur Chalosse : de 5h à 00h=19h jour et soir toute l'année
- Secteur Marensin : de 5h à 00h jour et soir et H 24 sur 90 jours (mi-juin à mi-septembre)
- Secteur Born : de 5h à 00h jour et soir et H 24 sur 90 jours (mi-juin à mi-septembre)
- Secteur Lacs-Haute Lande : de 5h à 00h et H 24 sur 90 jours (mi-juin à mi-septembre)

La réforme

7- En détail

- AMPLITUDE DES GARDES TSU

TRANSPORTS SANITAIRES LANDES 2023 AMPLITUDES DES GARDES								
6 SECTEURS	PERIODE NORMALE				PERIODE ESTIVALE (15 juin-15 sept)			
GARDES	05h-12h	12h-18h	18h-00h	00h-05h	05h-12h	12h-18h	18h-00h	00h-05h
ADOUR ET GAVES	05h-13h	13h-21h	21h-05h		05h-13h	13h-21h	21h-05h	
CHALOSSE	05h-12h	12h-18h	18h-00h	SDIS	05h-12h	12h-18h	18h-00h	SDIS
MARSAN	05h-13h	13h-21h	21h-05h		05h-13h	13h-21h	21h-05h	
BORN	05h-12h	12h-18h	18h-00h	SDIS	05h-13h	13h-21h	21h-05h	
LACS	05h-12h	12h-18h	18h-00h	SDIS	05h-13h	13h-21h	21h-05h	
MARENSIN	15h-00h			SDIS	05h-13h	13h-21h	21h-05h	
NOMBRE DE VEHICULES DE GARDE	6	6	6	2	6	6	6	5



AUGMENTATION DU NOMBRE D'AMBULANCES ET VSL 01/01/2023

Evaluation de la population réelle dans le département des Landes:
INSEE : 425968 habitants, évaluation lors du SCTS du 5 juillet 2022 : prise en compte de la démographie réelle et variations estivales évaluée à +100 000 H.

- Occupation beaucoup plus importante des résidences secondaires toute l'année (télétravail, retraités, démographie ↗)
- Nombre de nuitées liées au tourisme ramenés sur une année.
- Demande très forte du SAMU en véhicules pendant et hors la garde, demande forte des médecins pour les populations non mobiles pour aller vers les soins, et des patients sans solutions.
- Demande forte des ambulanciers qui refusent énormément de transports, faute de moyens matériels et humains.

AUGMENTATION DU NOMBRE D'AMBULANCES ET VSL

Depuis 1995 et jusqu'au 31/12/2022, 204 véhicules de transports sanitaires privés : 86 ambulances privées, 128 VSL

REORGANISATION 2023 :

254 véhicules autorisés

Au 01/01/2023

➤ 117 ambulances



➤ 137 VSL

Véhicules Sanitaires Légers



- **Evaluations : 3 mois, 6 mois, 9 mois et 1 an.**
- **Mise en place d'un dialogue permanent entre le SAMU, l'AARU, le SDIS, la Préfecture, la CPAM et l'ARS (comité de pilotage).**
- **Pilotage de coordonnateurs ambulanciers : SAMU et AARU.**
- **Paiement des gardes : ARS, AARU, CPAM.**

Premiers constats après 2 mois d'exercice :

Améliorations constatées :

- Diminution des carences ambulancières
- Augmentation de la disponibilité des véhicules hors garde pour le 15,
- Augmentation des moyens de transports pour retours à domicile en sorties des établissements de santé,

Axes de progrès en cours :

- Difficultés importantes de recrutements de personnels (toutes les entreprises manquent de personnel. Léger mieux en début d'année)
- Ouverture d'un organisme de formation (IFA) par le centre hospitalier de Mont de Marsan le 28 novembre 2022- Première promotion diplômée en juin 2023
- Mise en place de la géolocalisation des véhicules et partage d'outils de gestion avec le 15

Evolution de l'exercice coordonné dans les landes entre 2019 et 2023 : point sur les MSP et les CPTS

Qu'est ce que l'exercice coordonné ?

Depuis quelques années, l'offre de soins de premier recours connaît des mutations profondes sous l'effet conjugué des besoins de la population, des attentes des professionnels de santé et de la démographie médicale.

Le déploiement de l'exercice coordonné se fait en collaboration la CPAM 40 et permet aux professionnels de santé de former **une équipe de soins qui s'articule autour d'un projet de santé commun.**

L'exercice coordonné permet :

- d'offrir un cadre attractif d'exercice pour les professionnels de santé, et notamment dans les territoires caractérisés par une faible densité de professionnels.
- de garantir l'accessibilité aux soins.

Il existe plusieurs modèles d'exercice coordonné dont :

- les Maisons de Santé pluriprofessionnelles (structures de coordination interprofessionnelles) ;
- les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (parcours de soins organisé au sein d'un territoire).

Les Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP)

Les MSP sont des structures de soins de premier et second recours qui réunissent :

- des professionnels médicaux (au moins deux médecins)
- des professionnels paramédicaux (au moins 1 profession paramédicale).



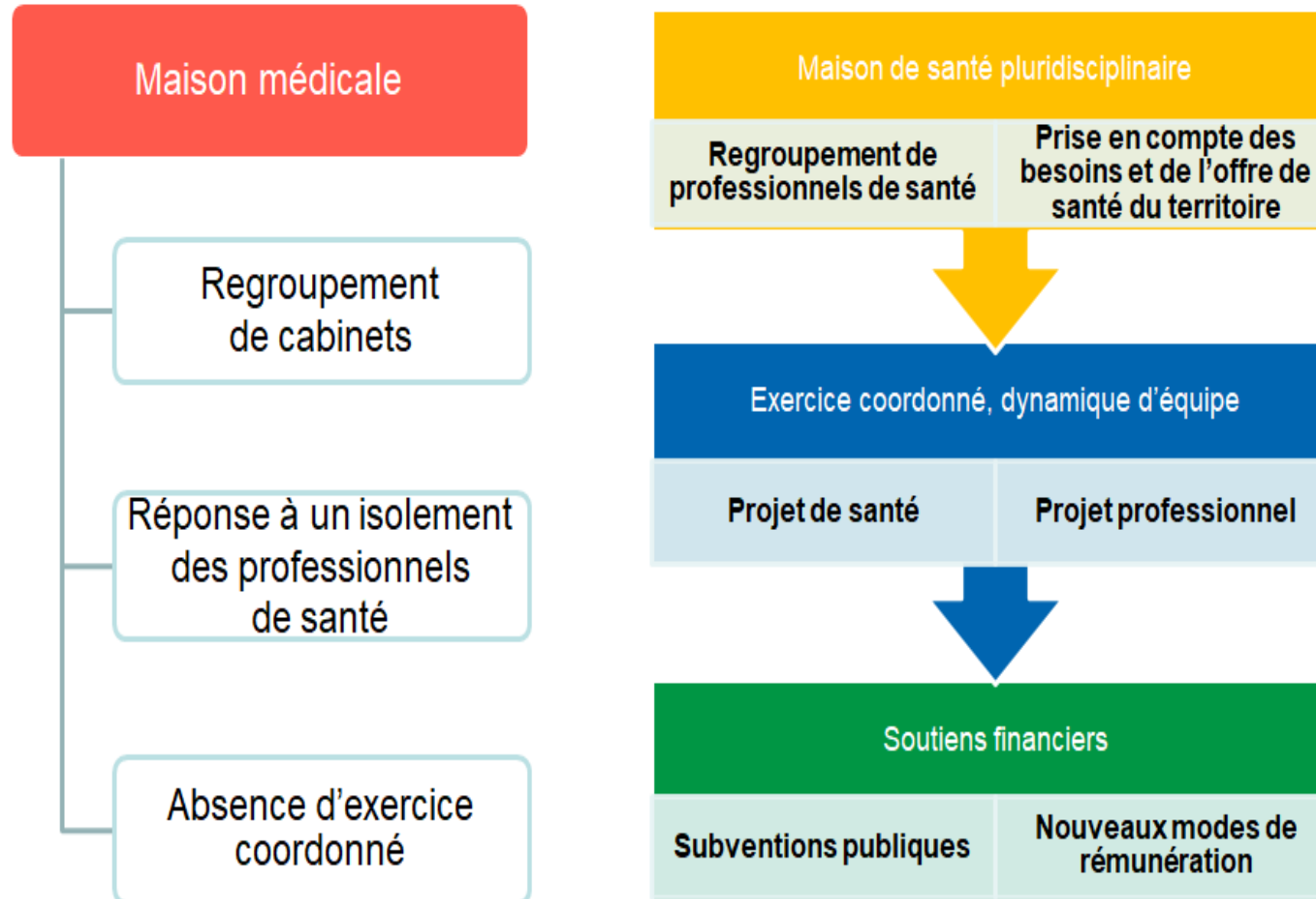
Plus qu'un bâtiment, une « maison » de santé est avant tout **un mode d'organisation** qui est pluriprofessionnel, formalisée par un **projet de santé**.

Le projet de santé s'appuie sur un diagnostic des besoins et s'articule autour :

- **d'un projet professionnel** (organisation du travail en équipe, partage des informations à travers un système d'information commun,
- **d'un projet d'organisation de la prise en charge des patients** (accès aux soins, continuité et permanence des soins, coopération et coordination externe, éducation thérapeutique, télémédecine...).

Les MSP se distinguent donc en cela d'un simple regroupement de professionnels, de type cabinet de groupe.

Maison médicale ou maison de santé pluriprofessionnelle



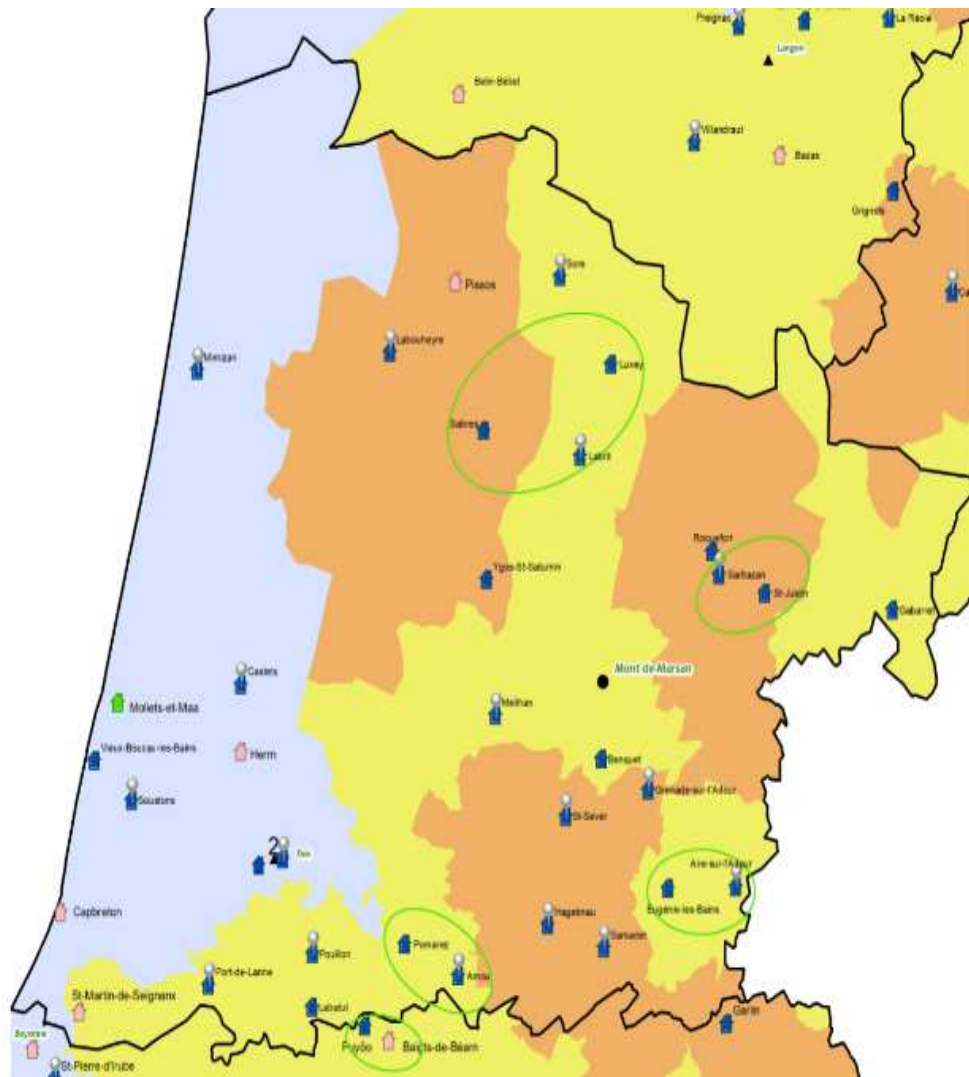
Evolution des MSP entre 2019 et 2023 et perspectives

Augmentation du nombre de MSP de 56 % entre 2018 et 2023, le département compte **25 MSP en 2023 contre 16 en 2019.**

Plusieurs projets sont à l'étude et nous travaillons en étroite collaboration avec les professionnels de santé des territoires concernés pour les accompagner dans leurs démarches.

Perspectives 2023 : la création potentielle de 4 MSP supplémentaires (Herm/Magesq, Saint Martin de Hinx, Capbreton et Mont de Marsan).

Etat des lieux au 31 décembre 2022



A noter depuis, la validation du projet de santé de la MSP de Pissos et un nouveau projet à Mont de Marsan

Les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé

Les CPTS sont des organisations constituées à l'initiative des professionnels de santé de ville d'un même territoire qui souhaitent s'organiser autour **d'un projet de santé** pour répondre à des problématiques communes et apporter **une réponse collective aux besoins de santé de la population d'un territoire**.

D'autres acteurs de santé peuvent intégrer une CPTS: établissements et services sanitaires et médico-sociaux, établissements d'hospitalisation à domicile, les professionnels du social, les acteurs de la prévention...

Objectif: se structurer et se coordonner à l'échelle d'un territoire pour améliorer le parcours de santé des patients.

Les grandes missions d'une CPTS:

- Améliorer l'accès aux soins et faciliter l'accès au médecin traitant
- organiser les soins non programmés à l'échelle du territoire retenu (consultations sans rendez-vous)
- Organiser des parcours pluri-professionnels autour des patients
- Favoriser le développement des actions territoriales de prévention

Pour parvenir à ce but, la CPTS doit améliorer la coopération des professionnels de santé de ville ; entre eux et avec leurs partenaires.

Evolution des CPTS entre 2019 et 2023 et perspectives 2023 et 2024

Le département des Landes compte 10 CPTS à différents stades de maturité, couvrant près de deux tiers du département et plus de 80% de la population :

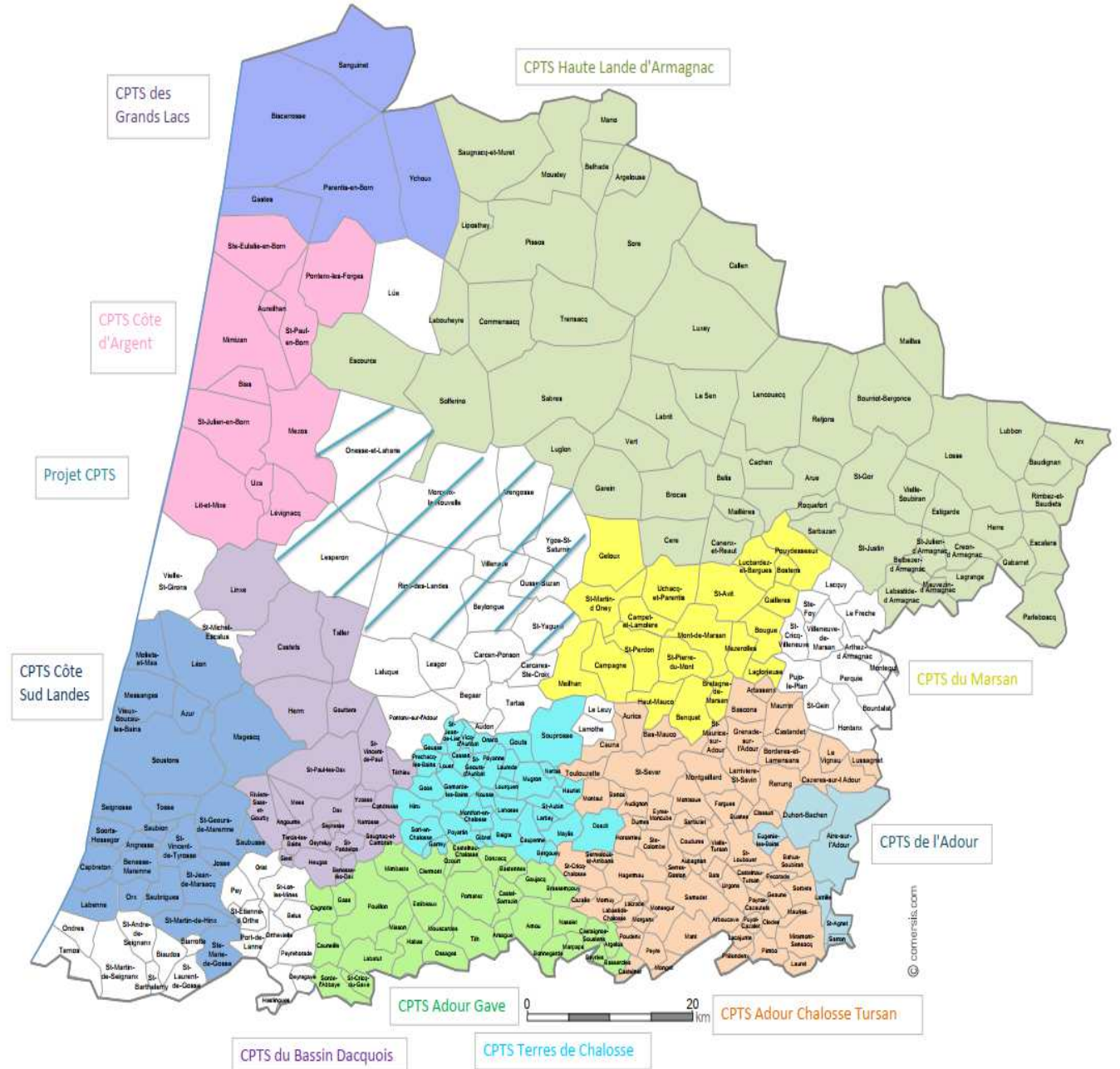
- 3 sont arrivées au bout du processus et ont signé l'Accord Conventionnel Interprofessionnel (ACI) avec la CPAM et l'ARS (CPTS du Bassin Dacquois, CPTS Adour Gave, CPTS de l'Adour)
- 7 ont une lettre d'intention validée et sont en cours de rédaction du projet de santé (CPTS du Marsan, CPTS Adour Chalosse Tursan, CPTS Haute Lande Armagnac, CPTS Côte d'Argent, CPTS Terres de Chalosse, CPTS Côte Sud Landes et CPTS des Grands Lacs)

Perspectives 2023 et 2024 :

- la signature des ACI pour les 7 projets de santé des CPTS ayant une lettre d'intention validée
- le dépôt d'une lettre d'intention sur les territoires ayant engagé des réflexions sur le sujet (Pays Morcenais et le Seignanx).

Objectif poursuivi: une couverture de l'ensemble du territoire.

Etat des lieux des CPTS



Les services du quotidien



Territoire éducatif rural (TER) Cœur Haute Lande

- ✓ une école ouverte sur son environnement
- ✓ un réseau de coopération entre tous les acteurs du territoire
- ✓ des projets communs renforcés, sur tous les temps de l'élève
- ✓ des objectifs précis : la réussite, l'ambition et la mobilité des élèves ruraux et l'attractivité des territoires fragilisés
- ✓ une insertion dans le projet global du territoire avec des moyens complémentaires dédiés

Axe 1 :
Renforcer la coopération entre
l'École et les acteurs locaux

Axe 2 :
Garantir aux élèves des ruralités un
véritable pouvoir d'agir sur leur
Avenir

Axe 3 :
Renforcer l'attractivité de l'École
rurale et l'accompagnement des
personnels

Le déploiement du programme France Services dans les Landes

Au 14 mars 2023 :

15 structures labellisées qui couvrent 12 des 15 cantons landais
Une 16ième structure en cours de labellisation

Les points forts du dispositif France Services dans les Landes :

Une communauté France Services investie (élus, coordinateurs, conseillers France Services..)

- Une animation départementale du réseau très efficace et appréciée de tous
- Des opérateurs partenaires mobilisés et engagés
- Des temps forts organisés : séminaire annuel France Services, Journées Portes Ouvertes, participation aux rencontres régionales

Les objectifs / perspectives du programme France Services :

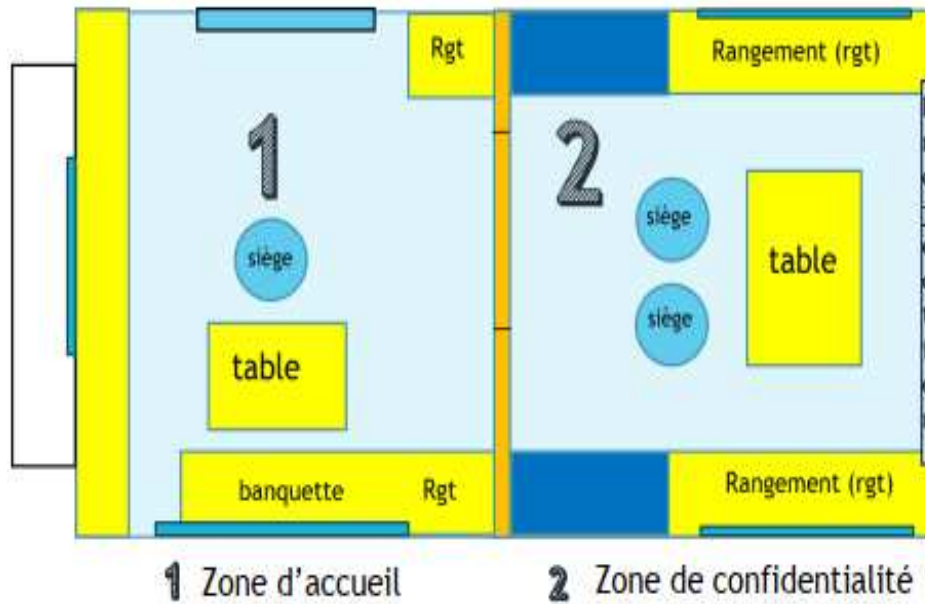
- Renforcer la formation des conseillers France Services
- Créer un référentiel emploi pour donner des perspectives de carrière aux conseillers France Services
- Développer le bouquet de services en clarifiant les rôles respectifs des conseillers France Services et des opérateurs partenaires au travers du « back office »

Bus France Services du Pays Morcenais



Inauguration du bus France Services / septembre 2023

Le projet



1 Zone d'accueil

2 Zone de confidentialité



Aides aux démarches administratives

Retraite - Santé - Famille - Emploi



Logement - Transport - Droit - Impôts

Plan de financement Bus France Services

<i>Investissement</i>		
Achat plancher cabine	24750 HT	
Achat module équipé	40470 HT	
Matériel informatique	4347,07 HT	
Téléphonie	288 HT	
Communication	5000 HT	
Total	74855,07 € HT	
Financement	Sollicité	Accorde
Département (FDAL)	14971,01€ 20%	14 330,82€
Etat (DSIL)	14971,01€ 20%	13920€
AMI Banque des Territoires	30000€ 40%	30000€
Autofinancement		16604,25
Total		74855,07€
<i>Fonctionnement</i>		
1 agent ETP	30000€	
1 agent ETP	39000€	
	69000€	
Financement 2022	Sollicité	Accorde
Etat FNADT	15000	15000
Etat (Fonds Nat France 5)	15000	15000
LEADER	39000	31615,39
Autofinancement		7384,61€

L'équipe:

1 référent

2 agents sur le terrain
Bérénice Roblédo-Mendès
Arnaud Brunet



BUS COMMERCIAL
FRANCE SERVICES
Aide aux démarches administratives

Bérénice et Arnaud, agents France Services du Pays Morcenais, vous accompagnent

PAYS MORCENAIS
LE SERVICE AU CŒUR

France services
FRANCE SERVICES

Département des Landes

BANQUE des TERRITOIRES
Banque de l'Occitanie

Contacts et renseignements :
06.77.29.37.77 ou 07.87.09.30.37
busfranceservices@paysmorcenais.fr
Plus d'informations : www.paysmorcenais.fr

Permanences du Bus France Services en Pays Morcenais (du mardi au vendredi / avril-juin 2022)

Communes/quartiers	Jour	Horaires	Lieu	Avril					Mai					Juin				
Arongosse	Jour	10h00-10h30	place A. Briand	7	14	21	28	-	5	12	19	féria	-	2	9	16	23	30
Lesperon	Vendredi	9h00-12h30	place R. Coussneau	1	8	15	22	29	6	13	20	27	-	3	10	17	24	-
Morcens	Mercredi	9h00-12h30	place L. Bouyssou	6	13	20	27	-	4	11	18	25	-	1	8	15	22	29
	Mercredi	17h-18h00	Mt-bq. pl. de l'église	6	-	20	-	-	4	-	18	-	-	1	-	15	-	29
	Jour	9h00-10h45	place des Cigales	7	14	21	28	-	5	12	19	féria	-	2	9	16	23	30
	Jour	11h-15-18h30	parking Super U	7	14	21	28	-	5	12	19	féria	-	2	9	16	23	30
Arjuzans	Mercredi	15h00-16h45	place de l'église	6	-	20	-	-	4	-	18	-	-	1	-	15	-	29
Barrousse	Mercredi	17h-18h30	place de la mairie	-	13	-	27	-	-	11	-	25	-	-	8	-	22	-
Sindères	Mercredi	15h00-16h45	place de la mairie	-	13	-	27	-	-	11	-	25	-	-	8	-	22	-
Onesse-Laharie	Vendredi	15h00-16h30	place des platanes	1	8	15	22	29	6	13	20	27	-	3	10	17	24	-
Ousse-Suzan	Mardi	10h00-12h30	place de la mairie	5	12	19	26	-	3	10	17	24	31	-	7	14	21	28
Ygos St Saturnin	Mardi	15h00-16h30	place du marché	5	12	19	26	-	3	10	17	24	31	-	7	14	21	28

Permanences du bus le samedi matin

Communes/quartiers	Horaires	Lieu	Avril	Mai	Juin
Arongosse	9h - 12h	place A. Briand	2	14	25
Lesperon	9h - 12h	place R. Coussneau	9	21	-
Morcens	9h - 12h	place L. Bouyssou	16	28	-
Onesse-Laharie	9h - 12h	place des platanes	23	-	4
Ousse-Suzan	9h - 12h	place de la mairie	30	-	11
Ygos Saint Saturnin	9h - 12h	place du marché	-	7	18

Les opérateurs partenaires



La Communauté de Communes du Pays Morcenais vous accompagne

BUS FRANCE SERVICES

Aide aux démarches administratives

Permanences d'avril à juin 2022

France Services

Nos partenaires



Activité de la structure (avril /décembre 2022)

Fréquentation: 1843 usagers
(Morcenx-la-Nouvelle concentre 52% des visites)

Modalité d'accès: 48% de visites spontanées
39% sur rdv pris en présentiel
11% sur rdv téléphonique

Nombre de démarches: 16,5 en moyenne par jour
2422 accompagnements

**Finalisation: 84% des démarches sont finalisées en une seule
visite**

Répartition des thématiques propres à notre structure

TOP 5 des thématiques d'accompagnements individuels (hors accompagnements propre à ma structure) ⓘ

Nombre de demandes ▼	Thématique ⓘ	Partenaire ⓘ
198	Retraite personnelle	L'Assurance Retraite (CNAV ou CARSAT)
173	Pré-demande de titre d'identité et de voyage	Le Ministère de l'Intérieur / ANTS
129	Immatriculation de véhicule	Le Ministère de l'Intérieur / ANTS
90	La demande concerne les impôts	La Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP)
71	Droits des assurés	L'Assurance Maladie (CNAM)



La Communauté de Communes du Pays Morcenais
vous accompagne

BUS FRANCE SERVICES

Aide aux démarches administratives

Permanences de juillet à septembre 2023

www.paysmorcenais.fr

Communication



PAYS MORCENAIS

Le bus France Services commence ses tournées

Peu-en imaginer un seul et même endroit où trouver les organismes de prestations sociales, de retraites, de Sécurité sociale, l'Als emploi, les appels, les services du ministère de l'Intérieur, de la Justice et la Direction générale des Finances publiques ? Impossible ? Non ! La Communauté de communes du Pays morcenais propose désormais son bus France Services, un nouveau service destiné à accompagner ceux qui souhaitent des informations sur leurs droits et démarches administratives.

Service gratuit

Chaque semaine, du mardi au samedi midi, le bus France Services s'arrête à Aréopage, Lesperon, Morcen-la-Nouvelle,

Chasse-Suzan et Igoux-Saint-Gaurin. Deux agents d'accueil sont là pour trouver des solutions rapides aux demandes de chacun, comment déclarer ses revenus, Pôle Emploi, actualiser son permis de conduire, sa carte grise, demander une aide, un remboursement de sans, chercher un emploi ou préparer la retraite.

Également disponible dans le bus France Services, du matériel automatique nécessaire à une consultation internet. Le service est gratuit, il est accessible aux usagers sans rendez-vous sur l'ensemble du Pays morcenais.

Pour retrouver le calendrier des points hebdomadaires rendez-vous sur permanences.paysmorcenais.fr

Philippe Girard



L'accès au bus France Services est ouvert à tous les habitants du Pays morcenais.



Conclusion

Retour sur l'enquête de satisfaction: 100% « tout à fait satisfait »

Objectifs 2023: Renforcer les partenariats

Maintenir une communication soutenue

Des services pour plus de solidarité



Garantir l'accès aux services sociaux

Un dispositif de proximité : **30 points d'accueil** sont répartis sur l'ensemble du territoire, à moins de 30km de tous points du Département.

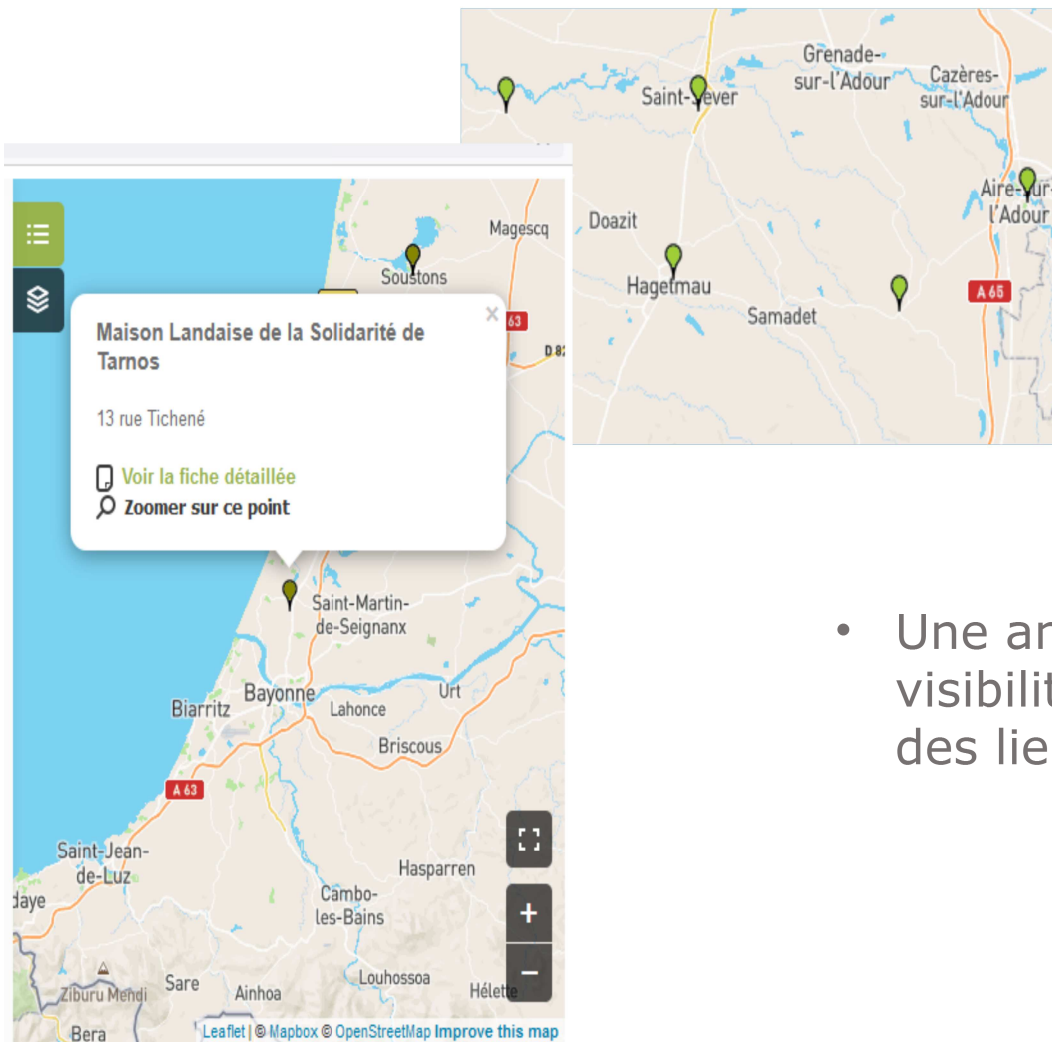
Ouverture et accueil tous les jours de la semaine de 8h30 à 17h30

Un système de permanence téléphonique **tous les jours de 9h à 10h** qui permet, pour toute personnes non connue des services, de contacter un travailleur social

Ce dernier dispositif fait actuellement l'objet d'une évaluation par les services de manière à étudier la possibilité d'évolution ou d'ajustements au regard des besoins du territoire.

Garantir l'accès aux services sociaux

- Un outil système d'information géographique (SIG) :



- Une amélioration de la visibilité et la signalétique des lieux d'accueil :



MAISON LANDAISE DE LA SOLIDARITÉ

Pole Action Sociale et Insertion :

- Accueillir tout public
- Faciliter l'accès aux droits
- Conseiller, accompagner dans la construction de projets personnels

Protection Maternelle et Infantile :

- Consultations de gynécologie et pédiatrie
- Entretien prénatal précoce/Préparation à la naissance
- Soutien à la parentalité
- Accompagnement, conseil, Modes d'accueil

Aide Sociale à l'Enfance:

- Améliorer la prévention et le repérage des difficultés,
- Développer les actions de soutien à la parentalité
- Sensibiliser et lutter contre les violences intrafamiliales
- Mettre en œuvre des prises en charge garantissant une prise en compte de l'intérêt supérieur de l'enfant
- Favoriser l'insertion des jeunes sortant de l'aide sociale à l'enfance

Antennes Territorialisées Personnes Agées:

- Aide à la Perte d'Autonomie (APA), Aide à domicile
- Téléalarme
- Prestation en établissement

Institutions publiques : Services de l'Etat (DDETSPP, ARS, ...), Justice, centres hospitaliers, Collectivités locales, CIAS/CCAS ...

Partenaires associatifs : Associations locales, Etablissements d'accueil, d'hébergement et foyers, Insertion par l'Activité Economique

Pole Emploi, Caisse d'Allocations Familiales, Mission locale, Assurance maladie, Mutualité Sociale Agricole; Chambres consulaires, Maisons France Service...

Le Pôle Social en 2021 :

Nombre de personnes accueillies pour lesquelles une réponse a été apportée (primo accueil puis évaluation TS) au sein des MLS du Département : **173 385**

Plus de **1700 accompagnements** menés (Entre 3 et 12 mois) par le Pole social, avec une prédominance des difficultés liées à la précarité et/ou au logement, et plus de **3000** personnes suivies au titre du Revenu de Solidarité Active (Volet Social).

Près de **170 agents** mobilisés (Assistant de service social, référent RSA, CESF, Agent d'accueil/administratifs, ...).

L'inclusion numérique au sein des services de solidarité : Déploiement des Conseillers numériques

7 conseillers numériques France Service et 1 coordinateur ont été recrutés et formés en 2021 sur le territoire landais pour mener à bien la mission de médiation et d'inclusion numérique auprès du public accompagné par les services du Département (Plan de Relance).

Ces professionnels interviennent au plus près des publics, au sein des Maisons Landaises de la Solidarité et de la MLPH. En 2022, ce dispositif a donné lieu à 1 213 actes d'accueil et d'accompagnement et la réalisation de 285 ateliers collectifs.